

PTI (Protection Travailleur Isolé)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PTI est un dispositif de protection pour travailleur isolé doté de fonctionnalités innovantes comme par exemple l'alarme par arrachement ou la localisation intérieure par balise. En cas de malaise, d'accident ou d'agression, un cycle d'alarme (cascade d'appels et/ou SMS) est déclenché soit par action sur un bouton SOS dédié, soit par détection automatique de la perte de verticalité et/ou de l'absence de mouvement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce dispositif est doté de **FONCTIONNALITÉS INNOVANTES** :

TOUCHE SOS : dédiée et sécurisée qui permet d'être activée par pression longue ou double appui évitant ainsi les déclenchements intempestifs.

L'ALARME EN CAS DE MALAISE OU D'ACCIDENT : l'alarme est déclenchée soit par action sur un bouton SOS dédié, soit par détection automatique de la perte de verticalité et/ou de l'absence de mouvement.

L'ALARME PAR ARRACHEMENT : porté avec une dragonne autour du cou, le dispositif offre la possibilité de déclencher l'alarme par simple arrachement qui peut aussi être provoqué par un agresseur.

TRANSMISSION MULTICANALE : la technologie GSM embarquée permet de transmettre l'alarme par voix (appel vocal automatique), par SMS et/ou DATA (vers un serveur de supervision). Une levée de doute immédiate est possible grâce aux micro et haut-parleur intégrés.

DISPOSITIF DISCRET ET ERGONOMIQUE : sa petite taille et son faible poids autorisent un port en toute discrétion (autour du cou, sur les vêtements ou en bracelet) sans gêner l'utilisateur au cours de son activité quotidienne.



Réglementation : Article R4512-13 décret 92-158 du 20 février 1992 du code du travail.
Lorsque l'opération est réalisée de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'entreprise utilisatrice est interrompue, le chef de l'entreprise extérieure concerné doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.